

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2022 A 20H30

Avant de démarrer le conseil, monsieur le maire précise que la séance est enregistrée. La transcription sera expérimentée auprès d'un nouveau prestataire, le précédent n'ayant pas été satisfaisant et ayant donné beaucoup de travail aux services pour tout reprendre.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Stéphanie ALVERNHE, Jennifer RENAUDIN, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER.

Absents : Florence PORTRA (a donné pouvoir à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Jean-Marc NADAL (a donné pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Viviane DUBOIS (a donné pouvoir à Alexis BRU), Aurélien MAZZONI (a donné pouvoir à Michel CUPOLI lui-même absent), Céline TAFELSKI (a donné pouvoir à Audrey FOULQUIER).

Date de la Convocation : le 01/02/2022 / **Date d’Affichage** : le 01/02/2022

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°220001 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions ou des observations.

Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote : Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente (séance du 13 décembre 2021).

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions par rapport à ces décisions.

Madame Audrey FOULQUIER : deux questions. Concernant les pots de fleurs géants, combien y en a-t-il et quels sont leurs emplacements, hormis ceux prévus à côté de la statue ? Pour ceux prévus à côté de la statue, quel est l'intérêt de mettre des pots alors que peut-être la statue se suffit à elle-même ?

Monsieur le maire : il y a 20 ou 21 pots de fleurs ; ils sont pour plus de la moitié à la Baute, pour reprendre la charte graphique des pots existants et pour « signer » La Baute, pour montrer les investissements faits sur l'aspect économique. Ensuite, il y en a de couleur « corten » au rond-point du Quartz où il y en aura un avec une forme spécifique, plutôt carrée pour reprendre l'élévation qu'il y avait auparavant avec l'arbre, et ensuite il y en aura au rond-point de la Bondancie. Concernant ceux à proximité de la statue, en fait ils ne sont

pas à la statue, mais dans le cadre de l'aménagement complet de ce carrefour - tous ces points ont été vus à la commission Environnement - dans l'amélioration graphique entrant dans le cadre des jurys des Villes et villages fleuris, l'an dernier la mairie avait repris le rond-point du Quartz, et cette année, c'est le carrefour entre la rue Camp Countal et Saint-Exupéry, avec d'un côté la statue et de l'autre des vases ronds, de telle sorte que ce soit la couleur « corten » qui fasse charte sur la partie village.

FINANCES

Délibération n°220002 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 210063 CONCERNANT L'OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2022

Monsieur le maire : comme vous le savez, nous sommes dans la première partie de l'année où on a le droit d'investir que le tiers de ce qui a été investi l'année précédente. Certaines factures vont arriver plus tard mais pas sur le premier trimestre, principalement en ce qui concerne le contrat City stade, parce que beaucoup d'entreprises ne répondent pas ; donc c'est plus long que prévu mais cela devrait être fait quand même d'ici l'été, on l'espère. En revanche, des factures sont arrivées plus tôt, concernant les travaux de dissimulation du réseau téléphonique sur les Taillades. Donc, on ne change pas les montants, c'est juste le chapitre que l'on change pour régler cette facture avant de régler celle du contrat City stade.

Le Conseil Municipal, par délibération n°210004 en date 8 février 2021, a approuvé les travaux de dissimulation du réseau de télécommunication électronique (20-DU-0002 Dissimulation BT et P05 Les Taillades). Le montant des travaux à charge de la commune estimé à 10 000 € TTC aurait dû être facturé au cours de l'année 2021 mais le titre de paiement ne nous est parvenu qu'une fois les factures d'investissement 2021 clôturées.

Afin de permettre le règlement de cette somme avant le vote du budget communal 2022, nous devons modifier la délibération 210063 en date du 13 décembre 2022 qui ne prenait pas en compte cette dépense.

Le conseil municipal modifie la délibération n°210063 de la manière suivante :

Chapitre ou opération	Fonction	Article	Libellé	Montant	Objet de la dépense	Total par chapitre ou opération
204 Subvention d'équipement	824 (voirie)	204182	Bâtiments et Installations	10 000 €		10 000 €
3200094 Acquisition Matériel Mobilier	414 (équip. sportifs)	2188	Autres immobilisations corporelles	87 000€ - 10 000€ soit au total 77 000 €	City Stade et Pumptrack	142 000 € -10 000 € soit 132 000 €

Par rapport à cette délibération, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Juste une précision, c'est impasse de Crins et avenue Saint Exupéry, pas directement rue des Taillades.

Monsieur le maire : oui.

Monsieur le maire procède au vote : Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal approuve la délibération.

Délibération n°220003 : SPONSORING DIMITRI HOULES

Monsieur le maire : nous avons une demande d'un sportif, monsieur Dimitri Houles, jeune athlète de 27 ans, connu de la commune du Séquestre depuis trois ou quatre ans de par son entreprise de désinsectisation (moustiques, frelons), qui, dans le cadre de ses compétitions nationales et internationales, sollicite un espace publicité sur son maillot. En contrepartie, nous sommes en train de voir si Monsieur Houles pourrait faire une intervention au niveau de l'école. Vous avez le dossier sponsoring. Ce monsieur est passé à l'émission Ninja Warrior, c'est assez étonnant et spectaculaire.

Monsieur Dimitri HOULES est un habitant de notre commune connu à deux égards : d'une part, de par son métier de désinsectiseur car c'est lui qui se charge d'enlever les nids de frelons asiatiques sur la commune, et d'autre part, de par ses performances sportives dans les parcours « Ninja » et dans les courses d'obstacles (« OCR » Obstacle Course Race). Afin d'évoluer dans ces deux sports et de pouvoir participer à des compétitions nationales et internationales, il a lancé une campagne de sponsoring. En échange d'une participation financière, le logo de la commune apparaîtrait sur son maillot de compétition.

Le conseil municipal décide d'apporter un partenariat financier de 300 euros à Dimitri HOULES et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de sponsoring.

Par rapport à cette délibération, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.

Madame Audrey FOULQUIER : quel sera l'objet de son intervention à l'école, sur quelle partie ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : sportive. Dans le cadre des Jeux olympiques 2024, le conseil d'école cherchait à faire intervenir un sportif de haut niveau.

Monsieur le maire procède au vote. Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal approuve la délibération.

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

Délibération n°220004 : CONVENTION AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX POUR LA CREATION DE REFUGES LPO - annule et remplace la délibération n°190052 du 16 décembre 2019

Monsieur le maire : on avait passé une convention avec la LPO, avec des interventions qu'ils devaient faire pendant le temps covid. Mais pendant le temps covid, la LPO n'est pas du tout intervenue. Du coup, leur convention a changé. Juste l'on va vous dire les changements qu'il y a par rapport à la précédente, les points de détails qui changent, mais ce n'est plus la même convention.

Madame Aurelle JEGO : je ne crois pas que ce soit très important au niveau des changements, mais c'est juste que leur convention type a été modifiée.

Monsieur le maire : pour nous, cela ne change rien, ils vont intervenir de la même façon, proposer les mêmes interventions ?

Madame Aurelle JEGO: oui, les mêmes refuges, les mêmes interventions.

Monsieur le maire : en fait c'est leur convention type qui a changé ?

Madame Aurelle JEGO : c'est ça.

Monsieur le maire : D'accord. A l'époque, on était presque arrivé à l'installation des nichoirs, et à partir de là ils se sont mis en "hivernage", si je peux m'exprimer ainsi. Ils vont se

remettre en marche, et nous allons maintenant pouvoir reprendre avec eux. C'est pourquoi ils ont souhaité renouveler la convention.

Par délibération du 16 décembre 2019, nous avons décidé de conventionner avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) afin de développer sur la commune des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « Refuges LPO ». Cette décision ayant été suivie de périodes de confinement, le projet n'avait pas abouti et a été relancé il y a quelques mois.

La convention de la LPO ayant été légèrement modifiée, il y a lieu de reprendre une délibération afin de valider ce partenariat.

Suite au diagnostic écologique établi par la LPO au printemps 2019, 4 refuges sont proposés sur la commune :

- refuge de la Birade (bassin d'orage du quartier éco 2)*
- refuge de Le Rajol (bassin d'orage au bout de l'impasse Saint Exupéry)*
- refuge de Saint Exupéry (bassin d'orage de Camp Countal)*
- refuge de Jules Ferry (tour de la place Jules Ferry en incluant l'école, l'arrière de la mairie et les jardins partagés)*

Le conseil municipal décide de conclure, avec la LPO France et l'association locale LPO Tarn, une convention « Refuge LPO Collectivité » pour la création d'un refuge LPO sur les sites cités ci-dessus. et autorise le Maire à signer la dite convention.

Par rapport à cette délibération, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.

Madame Audrey FOULQUIER : juste sur les lieux où les refuges sont proposés, pourquoi ces lieux-là ? Quel est l'objectif ?

Monsieur le maire : en fait la LPO a déjà fait un diagnostic de ce qui existe sur la commune, et ils ont diagnostiqué les lieux où il était le plus opportun de mettre tel ou tel type de nichoir. Il y a des lieux spécifiques pour les chauve-souris, d'autres pour tels types d'oiseaux. C'est donc suite à l'étude qu'ils ont fait ces propositions, ce n'est pas au hasard.

Madame Audrey FOULQUIER : en fait c'est par rapport à l'environnement propice aux types de populations d'oiseaux.

Monsieur le maire : c'est exact.

Madame Audrey FOULQUIER : ce sont des zones où il y a de l'eau, donc l'intérêt serait peut-être, avec les mésanges notamment, de pouvoir lutter contre les moustiques. Est-ce qu'il y a ce double intérêt, est-ce que cela a été annoncé dans le diagnostic ?

Monsieur le maire : au tout début, c'est le premier objectif que nous leur avons donné. Ils ont rabattu nos ambitions, certes ce dispositif peut supprimer beaucoup de moustiques mais pas au point de les éradiquer, d'autant plus pas les moustiques tigres qui ne sortent pas aux mêmes heures, et qui sont ceux qui posent le plus problème. D'où le fait de passer à la partie technique des pièges à moustiques d'une part et des « aspirateurs » d'autre part. Dans tous les cas, ce qu'ils ont préconisé d'implanter est aussi en lien avec cette préoccupation-là. En même temps que la LPO, on avait également vu un expert d'une société qui vendait aussi de gros engins à avaler, et qui, de la même façon, ne nous avait pas donné suite parce qu'il n'y avait pas un grand intérêt, parce que pour eux il n'y avait pas beaucoup de moustiques pour ces grosses machines qui sont faites pour le bord de mer, la Camargue etc. Nous n'avions pas les volumes qui rendaient l'investissement intéressant. Tout ça était dans la même foulée. D'autres questions ?

En l'absence d'autre intervention, monsieur le maire procède au vote. Votes pour : 17 sur 17 votants. Le conseil municipal approuve la délibération.

URBANISME

Délibération n°220005 : BAPTEME VOIES COMMUNALES

Monsieur le maire : on passe à quelque chose qui est toujours un peu compliqué, on a trois rues pour lesquelles il faut donner des noms. Vous avez la carte ici, les rues sont :

- Celle qui part d'ECO 2 vers l'espace du chêne liège, celle qui est plus sur la gauche et qui est perpendiculaire à l'avenue Saint-Exupéry.*
- Ensuite la rue qui part de cette rue-là et qui va arriver entre la mairie et la salle de sports.*
- Et la dernière rue, celle qui sera plus haute, sera faite dans un deuxième temps.*

Par rapport aux questions qui ont déjà été posées, il n'y a pas de rue entre l'école et la mairie. À un moment donné la question s'est posée, il n'y a pas de rue à cet endroit-là.

Donc ce sont ces trois rues, la rue vert clair sur la gauche, la rue vert foncé au milieu, et la rue rose qui est en bas.

Celle qui est orange a déjà un nom, c'est la rue du Clos des Lauriers. Elle a un départ qui est bas donc elle pourra se construire jusqu'en haut.

On avait un stock de noms qui traînaient, avec plusieurs pistes, plusieurs idées derrière. Depuis plus d'une dizaine d'années, on essaye de mettre des noms féminins, parce que les anciens n'avaient attribué que des noms d'hommes dans le village, donc aujourd'hui on est dans une répartition 90/10. En dehors du quartier de Champ Fleury ; là, on a tout le quartier des hommes, peintres et écrivains. Il y avait eu une astuce un moment donné pour faire en sorte que le chemin qui historiquement s'appelait le chemin de l'aviation, s'appelle Saint-Exupéry, pour faire en sorte d'avoir le lien entre l'aviation et les écrivains.

Donc l'idée est de se dire est-ce qu'on regarde dans des noms féminins d'aviatrices célèbres, qui ont été célèbres en France. Et puis dans les noms qui avaient déjà été fournis, cela remonte à un certain temps pour certains d'entre eux, il y avait un certain nombre de noms féminins qui étaient apparus. Et ensuite le troisième groupe, qui était celui de mettre des noms locaux, et donc j'ai mis ceux qui étaient arrivés un peu en tête de ce pré-classement, avec rue des coteaux, rue des mésanges, et du chêne liège.

Quand on attaque sur les noms de rue, la discussion ne finit jamais. Donc ce que je vous propose c'est la règle suivante : première chose, à main levée, êtes-vous d'accord sur le questionnement par rapport au fait que pour la rue perpendiculaire à la rue Saint-Exupéry, on choisisse un nom d'aviatrice ? Deuxième chose, est-ce que l'on fait quelque chose d'homogène, c'est-à-dire, pour un quartier déterminé, pourquoi ne pas attribuer des noms d'aviatrices ? Pour le coup, on a trois aviatrices et on a trois rues. Si la réponse est oui à la première question, est-ce que l'on fait en sorte que les trois rues portent un nom d'aviatrices ? Sinon, est-ce que les deux rues restantes porteraient des noms de femmes dans lesquels on met également les aviatrices ? Enfin, est-ce que l'on met des noms plus bucoliques que ce qu'il y a dans la liste derrière ?

Donc sur le processus des questions, on va les prendre dans l'ordre, il n'y a pas de grands enjeux derrière, c'est juste pour que l'on ait une méthodologie pour arriver à sortir des noms. Est-ce que quelqu'un est défavorable à ce que la route qui est sur la gauche, celle qui remonte, porte un nom d'aviatrice ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Je ne sais pas... mais on a au bout de cette rue l'espace avec le chêne liège.

Madame Stéphanie ALVERNHE : le chêne liège, il faut qu'il soit noté quelque part, soit sur cette portion-là soit sur la rose.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : la logique c'est celle qui est dans le prolongement, maintenant on n'est pas obligé de la mettre

Monsieur le maire : Du coup cela veut dire qu'il n'y plus aucune cohérence avec la question de l'aviation ?

Il y a 10 noms de disponibles. Pour ne pas se gêner les uns les autres, on vote avec des petits papiers et on voit ce qui sort.

Les élus procèdent au vote :

1- Vote pour le nom de la voie perpendiculaire à l'avenue Saint-Exupéry :

- A la majorité, le conseil municipal décide de baptiser "**rue du Chêne liège**" la rue partant d'ECO 2 vers l'espace du Liège.

2- Vote pour le nom de la voie représentée en vert foncé :

- A la majorité, le conseil municipal décide de baptiser "**rue des mésanges**" la rue représentée en vert foncé.

3- Vote pour le nom de la voie représentée en orange :

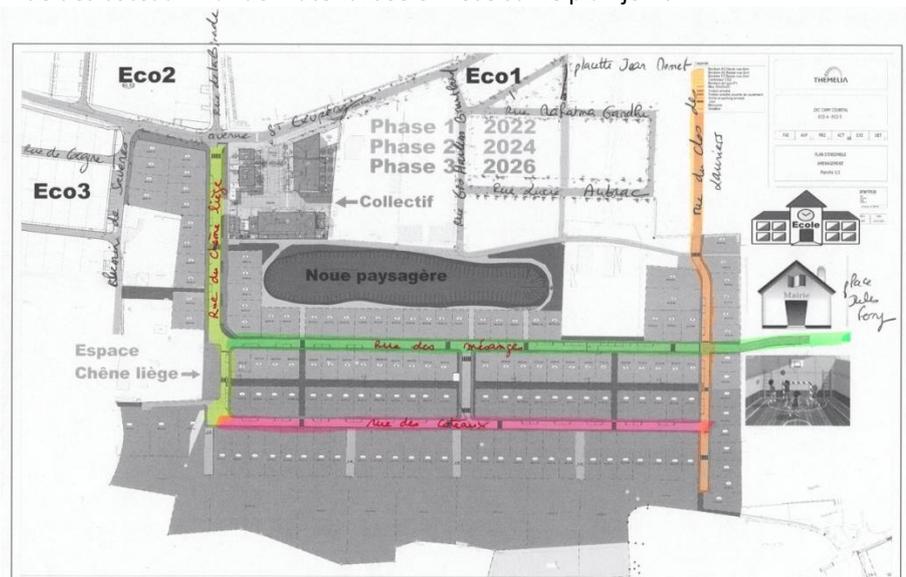
- A la majorité, le conseil municipal décide de baptiser "**rue des coteaux**" la rue représentée en rose.

Madame Jennifer RENAUDIN : Ne faut-il pas voter le choix final des noms ?

Dans le cadre des travaux de l'écoquartier 4, de nouvelles voies ont été ou vont être créées dans les mois qui viennent. Il y a lieu de nommer ces rues.

Le conseil municipal décide de baptiser conformément au plan annexé les voies suivantes :

- rue du chêne liège : la rue matérialisée en jaune sur le plan joint
- rue des mésanges : la rue matérialisée en vert sur le plan joint
- rue des coteaux : la rue matérialisée en rose sur le plan joint



Et décide que la rue du Clos des Lauriers (matérialisée en orange sur le plan joint) se prolongera dans le nouveau quartier.

Monsieur le maire procède au vote. Votes pour : 17 sur 17 votants. Le conseil municipal approuve la délibération.

DELIBERATIONS RAJOUTEES EN SEANCE

Monsieur le maire : Cette même journée nous avons eu trois demandes qui ont modifié l'ordre du jour.

Demande de la Préfecture

Délibération n°220006 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU QUARTZ ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR 2022 -- Modifie la délibération municipale n°210065 du 13 décembre 2021 --

Monsieur le maire : nous avons une demande, arrivée aujourd'hui, de la préfecture concernant les travaux du Quartz, parce qu'il y a une modification de la méthodologie pour demander la subvention, qui fait que la deuxième partie de la subvention de la DETR ne s'applique pas à l'extension des travaux mais à l'extension de lots nouveaux sur les travaux. Ce qui nous amène à faire un plan de financement différent et noté ci-après, avec une répartition de DETR qui est dans deux tranches : une tranche 2021 et une tranche 2022. En fait, ce que l'on a appris aujourd'hui c'est que la méthodologie d'attribution 2022 n'est pas la même que celle de 2021. Ce qui fait un total de l'Etat demandé de 29% pour 159 703,00 € sur les deux DETR. Toujours 41% au Département pour 227 368,00€. Et 4% de la Région, à savoir 22 964,00€. Reste 26% pour la commune.

Par rapport à cette délibération, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.

Madame Aurelle JEGO : en fait ils ont reçu le dossier de demande de subvention suite à la délibération de décembre ; ils l'ont instruit et ils m'ont appelé aujourd'hui pour me dire qu'il n'était pas possible d'augmenter, que la DETR 2021 était attribuée une bonne fois pour toute et que si on la modifie, elle est perdue.

Par délibération en date du 8 février 2021, nous avons sollicité une subvention auprès de la Préfecture du Tarn au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des travaux de remise en état global du Quartz. Le montant prévisionnel du projet était de 353 844 € HT.

Par arrêté préfectoral du 8 juin 2021, l'Etat nous a attribué une subvention de 106 153 € au titre de la DETR 2021, correspondant à une participation de 30% du projet.

Lors de l'étude du projet avec l'architecte, il s'est avéré que les travaux seraient plus importants que prévus notamment en raison de la nécessité de refaire toute la toiture du bâtiment. L'avant-projet définitif, adopté par délibération du 13 décembre 2021, fait état d'un montant de travaux de 501 797 € HT (au lieu des 353 844 € HT initialement).

La prestation de maîtrise d'œuvre, au tarif de 9% du montant des travaux, s'en trouve également modifiée : 45 161 € HT (au lieu de 30 039 € HT initialement).

Après discussion avec la Préfecture et le Conseil Départemental, il a été décidé de modifier notre demande initiale par le dépôt d'un nouveau dossier. Un nouveau plan de financement a donc été adopté lors du conseil du 13 décembre 2021.

Toutefois, la Préfecture nous a fait savoir depuis qu'il n'était pas possible de déposer un complément de dossier de ce type car il n'est pas possible de revenir sur la DETR attribuée en 2021. Il est seulement possible de déposer un nouveau dossier pour des travaux qui n'étaient pas prévus lors de la première demande, à savoir les travaux correspondant au lot 3 (couverture métallique) d'un montant de 153 000 € HT avec le remplacement de la couverture du bâtiment pour 135 000 €

HT et la création d'une tonnelle en acier laquée sur une partie du terrain de pétanque ainsi que deux brises soleil en acier sur les vitrages des locaux de rangement 2 et 4 situés à l'étage pour 18 000 € HT.

Il y a donc lieu de modifier de nouveau le plan de financement et de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour le lot 3 (couverture métallique).

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 35% de la dépense du lot 3 (couverture métallique - 153 000 €), soit 53 550 € et adopte le plan de financement présenté ci-dessous :

Projet : Travaux de rénovation du Quartz	
DEPENSES	RECETTES
Total : 554 558 € HT	<u>Subventions</u> Etat : - DETR 2021 : 106 153 € - DETR 2022 : 53 550 € Total Etat : 29% soit 159 703 € Département : 41% soit 227 368 € Région : 4% soit 22 964 € <u>Autofinancement</u> Commune 26% soit 144 523 € Total : 554 558 € HT

Monsieur le maire procède au vote. Votes pour : 17 sur 17 votants. Le conseil municipal approuve la délibération.

Demandes pour la location de la salle Quartz.

Délibération n°220007 : LOCATION DU QUARTZ AUX LISTES EN PRESENCE DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Monsieur le maire : aujourd'hui aussi nous avons reçu des demandes pour les législatives et la location du Quartz, dans le cadre des élections législatives à venir. Je vous rappelle quelle était la règle : on met à disposition cette salle du Quartz une fois par candidat et en fonction uniquement des disponibilités, c'est-à-dire bien évidemment les locations des particuliers et des associations sont prioritaires, et sous réserve d'une prise de rendez-vous qui ne soit pas plus d'un mois à l'avance, parce que parfois des gens réservent pour un anniversaire, mariage, etc., jusqu'à 5 semaines avant l'événement.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : on parle de la location de quelle salle du Quartz ?

Monsieur le maire : je me suis posé la question, parce que les réunions de ce type-là sont tellement à périmètre restreint que la petite suffit. Mais si c'est un week-end, que l'on mette à disposition la petite ou la grande, cela forclos toute la location parce que lorsque la grande est louée, la petite est tout le temps utilisée. C'est pour cela que l'on a mis un délai d'un mois.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : les législatives ont bien lieu en juin ?

Monsieur le maire : oui, le 12 juin.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : parce que les travaux devraient commencer début juin normalement.

Monsieur le maire : s'il y a des réunions avant, ce sera avant le début des travaux, et s'il y a des travaux, la salle ne sera pas disponible. On n'a pas l'obligation de la mettre à disposition. L'ordre de priorité c'est en fonction de la disponibilité, et sous réserve de la demande un mois avant la réunion en question. Mais cela n'arrive pas que des gens de la commune louent la salle du Quartz à moins d'un mois du jour de la location.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : on n'a pas de demande de location à ce jour ?

Monsieur le maire : on n'a pas de demande précise. Des personnes ont posé la question sur ce point-là, qui est une question récurrente, mais de demande sur un jour précis.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont d'autres questions. En l'absence d'autre intervention, monsieur le maire procède au vote.

L'article L 2144-3 du code général des collectivités territoriales prévoit les conditions suivant lesquelles des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.

Il résulte de cet article que le maire est compétent pour se prononcer sur la mise à disposition ou non d'un local communal, la période de mise à disposition et le nombre d'utilisations possibles. Il revient en revanche au Conseil Municipal de s'exprimer sur la gratuité ou le tarif de location de la salle aux différentes listes.

Les règles s'appliquent de manière identique à tous les candidats de l'élection.

Le maire propose d'accorder une réservation maximum par liste et de limiter la possibilité de réservation à un mois maximum, afin de laisser la priorité de réservation aux associations et particuliers de la commune,

Le conseil municipal adopte le principe de la gratuité de location de la salle du Quartz au bénéfice des candidats officiellement déclarés et qui en feront la demande, en limitant la possibilité de réservation à un mois maximum avant la date de la manifestation.

Monsieur le maire procède au vote. Votes pour : 17 sur 17 votants. Le conseil municipal approuve la délibération.

Demande de l'école.

Délibération n°220008 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ACTION « ECOLE ET CINEMA » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le maire : la directrice de l'école a signé un accord pour l'action qui existait auparavant entre école et cinéma. Sauf qu'il faut qu'une délibération soit prise par le conseil. C'est là aussi une délibération que l'on avait déjà prise, il s'agit de faire en sorte que l'école puisse participer à cette opération école et cinéma pour l'année en cours.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.

Madame Aurelle JEGO : Pour participer à école et cinéma, il faut que la commune paie un droit d'adhésion qui est d'1,50 € par élève et par an, et ensuite il y a une participation par séance, sachant qu'il y a trois séances dans l'année. Cela faisait quelques années que l'école ne participait plus ; comme la directrice est nouvelle, elle a souhaité participer mais sans nous prévenir. C'est pour cette raison que j'ai su aujourd'hui que l'école y participait sans que cela soit matérialisé par une convention.

Monsieur le maire : ils ont déjà été à une première séance ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : je crois oui.

Monsieur le maire : donc il s'agit d'une régularisation pour le coup.

Madame Agnès BRU : cela devrait être débattu en conseil d'école. Est-ce que cela l'a été ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : non.

Madame Aurelle JEGO : La Directrice a indiqué que l'année prochaine, elle saurait comment faire.

Le dispositif Ecole et Cinéma est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

De très nombreux élèves du département participent à cette opération, qui se déroule sous la responsabilité conjointe de la DSDEN (Education Nationale) du Tarn, de la DRAC Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn, qui ont chargé la structure culturelle MEDIA-TARN de sa coordination départementale.

Pour adhérer à Ecole et Cinéma, les communes doivent verser 1,50 € par élève et par an.

Le prix de la place de cinéma est fixé à 2,50 € par élève et par film : l'école paye 1,50 € et l'euro restant est pris en charge par la commune ou par la Coopérative scolaire.

Trois projections sont prévues dans l'année (une par trimestre).

Le conseil municipal décide de participer pour l'année scolaire 2021/2022 à l'action « Ecole et Cinéma », dit que la commune participera à hauteur de 1,50 € par élève et par an, et 1 € par élève et par séance (par le biais de la coopérative scolaire) au titre d'une contribution financière municipale annuelle, versée à Média-Tarn, dans le cadre d'une convention bi-partite, désigne Mme FRAYSSINET, adjointe aux Affaires Scolaires, pour signer la convention avec Média-Tarn, précise que le transport sera pris en charge par la Coopérative Scolaire.

Monsieur le maire procède au vote. Votes pour : 17 sur 17 votants. Le conseil municipal approuve la délibération.

Deux questions diverses.

Monsieur le maire : J'ai deux questions diverses qui n'appellent pas de délibération.

Le premier sujet concerne la lutte contre les moustiques et l'acquisition de matériel. Je résume ce que l'on a délibéré l'an dernier : faire une expérimentation avec un nombre limité de pièges à moustiques. Le piège à moustique complet est composé d'un aspirateur et de deux réceptacles de pièges à ponte. L'an passé nous avons testé ce dispositif. Vous avez vu dans le journal municipal de la fin d'année quels étaient les résultats. C'est très différent d'un endroit à l'autre d'ailleurs. Mais en même temps, nous avons eu l'impression qu'il y avait plutôt une certaine satisfaction, deux ou trois personnes se sont plaintes que cela ne leur allait pas ou que cela ne ramassait pas les moustiques. La question est donc ouverte, à savoir repart-on pour cette année ? On a déjà eu des demandes. L'an dernier, nous avons reçu des demandes au-delà de la date limite fixée. Cette fois-ci, nous avons pris les devants, connaissant le matériel qui correspond et qui peut convenir. Nous nous sommes déjà renseignés sur les prix. Nous avons re-consulté le fournisseur de l'an passé. Nous n'avons pas encore fait de consultation, nous allons voir si l'on en fait une ou pas. C'est un

petit peu plus cher, 10,00 € de plus. Repart-on cette année pour une telle campagne de pièges à moustiques, bien évidemment pour ceux qui ne l'ont pas eu l'année dernière ? Quel est votre sentiment ? Êtes-vous plutôt favorables ?

Monsieur Bruno VICTORIA : s'il y a de la demande.

Monsieur le maire : l'an dernier il y avait de la demande, à laquelle nous avons pu répondre. Pour les demandes arrivées 10 ou 15 jours après la date limite, il n'y avait plus de pièges. Ensuite il y en a eu quelques-unes pendant l'été, sauf que pendant l'été c'est déjà trop tard (entre le délai de commande et le délai de livraison). Donc repart-on sur cette campagne ?

Madame Agnès BRU : si l'on veut se débarrasser des moustiques, ce qui est intéressant c'est que le plus d'habitants possible participent à l'opération. Donc je crois qu'il est dans notre intérêt que de le reproposez cette année.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : j'avais quand même été très heureuse d'avoir des retours de certaines personnes qui en avaient bénéficié, et qui disaient que ce système n'était pas miraculeux.

Monsieur le maire : et pour être complet, 2021 a été une année avec moins de moustiques que 2020. Le tout est de savoir si l'on continue. On prendra la délibération au prochain conseil municipal, et on va caler le prix en fonction des conditions d'achats que nous aurons. Est-ce que cela ne pose pas de problème de date ?

Madame Aurelle JEGO : ce sera trop tard effectivement.

Monsieur le maire : l'idéal serait de communiquer dans quel journal ? Celui de mars ? Si on communique dans celui de mars, il faut conserver le montant de la délibération de l'an passé. Donc, on prend comme base la même délibération, on ne reprend pas une délibération pour changer le prix.

Madame Aurelle JEGO : vous décidez maintenant et j'écrirai demain la délibération ; mais il faut que vous décidiez aujourd'hui.

Monsieur le maire : comment le formuleraient-on, ne sachant pas le prix d'achat formellement ?

Madame Agnès BRU : il faut que l'aide de la mairie soit la même que l'année dernière. Forcément cela sera peut-être un tout petit peu plus cher pour les habitants.

Monsieur le maire : si cela vous convient, on part sur cette base-là, soit fournir la même aide que l'an passé, cela nous permet ainsi de mettre ce point dans le bulletin municipal du mois de mars.

La troisième question, lie-t-on cela à des renvois de questionnaires par rapport à ce que les machines ont capté ? Le premier mois, cette démarche a fonctionné, mais à partir du deuxième, il a fallu relancer tout le monde ; nous avons eu des résultats à force de relances ; mais le quatrième mois, septembre, a été catastrophique, sans retours ; ce qui est dommage parce que c'est un des mois qui a le plus rendu par rapport à ceux qui ont envoyé des informations. Donc est-ce que nous levons l'option d'envoyer les résultats ?

Monsieur Bruno VICTORIA : on l'a fait une fois, on sait à peu près.

Monsieur le maire : on sait à peu près, parce que ce que je craignais c'est que l'on ait un zéro absolu, des endroits où le dispositif ne ramasse rien. J'avais fait l'expérience de regarder dans les pièges à ponte ; ces pièges captent pas mal aussi. On part là-dessus ? D'accord.

Délibération n°220009 : TARIF DE VENTE DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

La municipalité souhaite poursuivre sa lutte contre la propagation du moustique tigre en incitant les habitants à s'équiper d'appareils attirant et capturant les moustiques et de pièges à ponte.

Comme en 2021, un lot d'un « aspirateur » à moustique et de 2 pièges à ponte serait proposé à chaque foyer (qui n'en ont pas déjà bénéficié en 2021) à un prix préférentiel : la municipalité prendrait à sa charge environ 50% du prix d'achat, qui est déjà un prix négocié pour achat groupé (donc moins cher qu'en prix de vente grand public).

Le conseil municipal décide de proposer à la vente au prix de 95 euros le lot d'appareils de lutte contre le moustique tigre, dit que chaque foyer ne pourra s'équiper que d'un lot ; les personnes ayant bénéficié de cette offre en 2021 ne pourront y prétendre à nouveau, précise que la population sera informée des dates et conditions de vente sur le journal municipal.

Monsieur le maire : l'autre point dont je veux vous parler, c'est un autre sujet ouvert pour lequel on ne prend pas de délibération ce soir ; il s'agit de voir si on entame ou pas un nouvel Agenda 21.

Il y a à peu près une vingtaine d'années, en 2003, nous avons décidé de lancer un Agenda 21, et grand bien nous en a pris parce que cela nous a permis d'avoir un plan d'actions et d'avoir une méthodologie, pour faire en sorte que si un particulier, une entreprise, une association, un groupe de citoyens voulaient mener une action, nous avons une grille de lecture en rapport avec le développement durable. Cela a pas mal porté sur l'image de la commune, sur les actions que nous avons pu mener comme les pistes cyclables entre autres, pas mal de choses concernant la vie sociale et environnementale de la commune. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus « Agenda 21 » mais « Agenda 2030 ».

Nous avons retenu plusieurs choses de cette époque-là : pour faire en sorte que dans cet exercice de démocratie participative, on ait des retours qui soient intéressants, la première des difficultés c'est d'être au courant de ce qui se passe sur la commune, ce qui est très compliqué, y compris pour nous qui sommes dans le conseil municipal, nous ne sommes pas forcément au courant de tout ; le maire en sait toujours un peu plus, le conseil municipal c'est un lieu d'agrégation de l'information, mais même un adjoint, même un conseiller municipal (de par leur position c'est pire) d'être au courant de tout ce qui se passe dans la commune. Alors pour les habitants, ce sont des choses qui sont très loin. Et donc le constat qui a été fait lors de l'Agenda 21 initial, celui que l'on fait un peu partout dans les démarches participatives, c'est que pour que les citoyens puissent contribuer à la décision, il y a un aspect « diagnostic » qui doit être fait de manière externe et de telle sorte que les gens aient un élément d'information en lien. Donc la méthodologie que je veux vous proposer est la suivante : faire en sorte d'avoir un document qui reprenne les différentes politiques de la commune (sur les associations, sur le monde économique, sur l'urbanisme, sur le sport, sur l'école, la jeunesse, etc.), et que l'on puisse produire un document un petit peu à l'instar de ce que nous avons fait en 2008, qui se terminait par un questionnaire, et à partir de là, on explique les différentes actions en place, et on questionne la population à l'aide d'un questionnaire écrit. En matière de démocratie participative, la difficulté est de pouvoir faire participer les gens, et surtout ceux qui ne participent pas naturellement. C'est-à-dire que si l'objet est de faire un document pour que ce soit nous qui parlions de comment participer dans la commune, cela a un intérêt relativement réduit, déjà de par nos engagements nous sommes impliqués là-dedans. Aujourd'hui, d'une part la préférence va à l'écrit, d'où le premier élément, et ensuite d'avoir des entretiens menés avec des techniques qui sont liées

aux tirages au sort tels qu'ils sont faits pour les jurés d'assise en commune, et qui soient menés par des professionnels, principalement sociologues, qui viennent de la faculté, d'associations, de sociétés dédiées, de telle sorte que l'on puisse avoir le temps avec des personnes qui sont dans des associations ou pas, qui sont engagées ou pas dans la vie publique, pour avoir un retour qualitatif à côté du retour quantitatif. L'objet pour nous est d'avoir une trame de ce qu'il est possible de faire, ce que les gens attendent sur la commune, au regard des 17 objectifs du développement durable. C'est-à-dire qu'à l'époque, la base de travail était le développement durable avec les trois cibles environnementale, sociale, et économique ; aujourd'hui, ces choses sont professionnalisées ; il y a 17 objectifs, et le but est de regarder les actions qui pourraient être mises en place à l'aune de ces 17 cibles.

Avant de se lancer là-dedans, on doit recueillir votre avis sur ce type de démarches et ce que vous en pensez sur le fond et sur la forme que je viens juste de vous esquisser en séance ce soir.

Monsieur Jean-Pierre TORAN : sur le fond, je trouve que ça peut être intéressant. Sur la forme, effectivement, je ne sais pas s'il faut cibler les actions telles que citées à l'instant. Est-ce pertinent de cibler les actions à mener ? Tu as expliqué que tu as égrainé toutes sortes d'actions.

Monsieur le maire : non, les actions, c'est ce qui doit se passer après. Par exemple, pour la politique associative, on demande à une personne qui nous est extérieure d'aller questionner des personnes sur l'ensemble de ce qui a été fait, pour avoir un descriptif le plus détaillé possible, et à la fin, en conseil municipal (ou en commission, je ne sais pas), on décide des questions qu'il faut poser, par rapport à ce que nous intéresse de savoir de la part des habitants. Sur cette politique-là, mise en place depuis maintenant plusieurs années, on a mis toute une série de critères pour déterminer les subventions des associations ; tout ça est soumis à des critères. Et en fait, on apprend dans la presse que la ville d'Albi n'a pas ça, Toulouse et Paris non plus. On se dit que finalement nous avons peut-être mis le curseur un peu haut. Donc l'idée est de faire le détail de ce qui est fait, et ensuite on pose des questions à tous les habitants, de telle sorte que ce diagnostic est envoyé dans un recueil, et, à la fin de cette partie associative, il y a les questions qui ont trait au monde associatif. Là, on n'est pas encore dans le plan d'action. L'idée est que tous, la majorité, l'opposition, commission par commission, à partir de ce qui est revenu, on puisse se dire voilà comment on amende notre projet au fur et à mesure. Mais au départ, on ne questionne pas sur les actions, parce que si on donne les actions, cela signifie que l'on n'accorde pas d'intérêt à l'avis des gens en question.

Monsieur Bruno VICTORIA : en fait, on demande les vœux des habitants du Séquestre ; ce n'est pas de la proposition, on leur demande ce qu'ils espèrent et ce qu'ils désirent le plus.

Monsieur le maire : ce n'est pas forcément ce qu'ils espèrent, mais qu'ils jugent ce qui est fait aussi. L'avantage est de pouvoir s'appuyer sur des sociologues, je crois. C'est-à-dire qu'au moment de rédiger les questions, une fois que l'on a fait le diagnostic, voir quels sont les niveaux d'études que l'on peut aller acheter auprès de structures de ce type-là, pour voir comment être accompagnés dans la rédaction des questionnaires. Je pense qu'il faut que cela passe par toutes les commissions pour voir, une fois le diagnostic fait, quelles sont les meilleures questions à poser, et ensuite faire valider ça par des personnes dont c'est le métier.

Monsieur Bruno VICTORIA : ce que je crains c'est le retour des questions et le traitement. Est-ce que l'on va vraiment pouvoir jauger l'entièreté de la population, ou une grosse partie de la population, ou est-ce que cela va être limité à quelques personnes ?

Monsieur le maire : suite à l'expérience menée il y a douze ou treize ans, un questionnaire, nous avons eu près de 110 retours sur 800 foyers, nous avons pu avoir une exploitation assez sympathique. Donc je pense qu'il ne faut pas avoir peur de ça.

Monsieur Bruno VICTORIA : c'est un questionnaire papier ?

Monsieur le maire : oui. On peut toujours en faire une version numérique mais le niveau de déperdition est juste colossal.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : en fait cela constitue ensuite une base de données, un fil rouge pour le mandat, et par rapport aux décisions que l'on a à prendre, c'est toujours notre référence. C'est intéressant.

Monsieur le maire : intéressant pour l'avenir, et surtout au regard d'une perspective qui nous dépasse, et dans le temps et dans l'espace ; l'Agenda 2030, ce n'est pas inventé pour le Séquestre, c'est un schéma plutôt Européen.

Madame Jennifer RENAUDIN : peu importe les choses seront posées pour l'avenir.

Madame Agnès BRU : ce qui m'intéresse c'est le regard de professionnels, de sociologues, sur notre vie communale, sur notre territoire. Cela peut nous sortir de notre quotidien.

Monsieur le maire : Pour illustrer ce que vient de dire Agnès : à l'époque nous étions en train de construire la salle omnisports. Dans les groupes organisés pour l'Agenda 21, nous avons eu une discussion entre deux personnes. L'un disait « les gens nouveaux qui vont arriver, ils vont apporter leur "pollution", leur voiture, comment on va faire pour la station d'assainissement ?... ». Il y avait eu un regard qui était différent avec un autre Monsieur qui avait donné l'exemple de la salle de sport : « Quand je suis arrivé ici j'ai passé ma vie à emmener mes filles à l'autre bout de la ville car elles faisaient du basket. Aujourd'hui, pour mes petits-enfants, le club de basket est sur place, donc les voisins, "les voitures qui polluent" ont aussi apporté le potentiel pour qu'on ait la salle de sports. » Cela revient un peu à ça, le regard extérieur.

Monsieur Jean-Pierre TORAN : au fil de la discussion, ce qui peut être assez intéressant c'est de faire travailler les habitants sur les besoins et le questionnement qu'on se pose. Vu sous cet angle, cela peut être assez sympathique puisqu'on aura bien des questions posées par l'ensemble de la population, y compris les différentes commissions. On cible quand même l'objectif et on aura une lisibilité assez objective.

Monsieur le maire : il me semble ; parce que lorsqu'on regarde les programmes électoraux, à la fin de cette année, on a pratiquement fini ce que l'on a dit pour le mandat aussi ; et le programme électoral n'a pas beaucoup de sens sur six ans parce que forcément sur six ans on fait largement plus que ce que l'on dit sur 4 pages à un moment donné. Je ne dis pas cela pour l'opposition, c'est vrai pour tout le monde et dans tous les types de communes. Mais cela permet, justement comme on est complètement déconnecté des élections, de pouvoir avoir un regard neutre, de prendre le temps d'avoir un regard extérieur et malgré tout de terrain parce ce sont les gens de la commune à qui l'on donne la possibilité de se

renseigner sur chacune des politiques. J'en avais répertorié une quinzaine, comme l'intercommunalité, qui est compliquée parce que ce n'est pas un sujet naturellement compréhensible pour le commun des mortels ; et ce n'est pas que pour Le Séquestre que c'est compliqué, c'est partout. Il y a donc une quinzaine de chapitres que j'avais répertoriés qui auraient été intéressants.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : par contre je pense qu'il faudra faire ensuite de la pédagogie, parce que les gens peuvent le voir un peu comme un document de plus. Il faudra vraiment une explication pour ne pas passer à côté du but du document.

Monsieur le maire : on ne produit pas beaucoup de documents quand même. Dans les questions qu'on se pose sur la démocratie participative, il y a une mode en ce moment au budget participatif ; entre la ville d'Albi et le conseil départemental, on fait la course pour ça. En même temps, je vois tous les gens qui s'occupent de participation, il n'y a rien de plus affreux que ça, parce qu'en fait on aide les associations qui ont le plus d'adhérents. En fait c'est quoi les budgets participatifs : on fait en sorte que les associations ou les collectifs puissent proposer des actions, et ensuite il y a un premier comité de sélection, ces choses sont mises sur internet, donc cela ne concerne pas toute la population, et les gens peuvent voter pour telle ou telle action. Par exemple sur Paris, France Nature Environnement a gagné pratiquement tous les prix parce qu'ils avaient le plus gros réseau d'adhérents sur place. Donc ce sont les plus gros réseaux qui empochent la mise. Je crois que l'on est dans une société plus complexe où il faut prendre le temps de faire participer ceux qui ne sont pas des pros de la participation. Dans la commune, on n'a pas des pros de la participation, mais quand je vois ce que font Jean-Marc et Jean-Pierre dans leur commission, il y a des gens que l'on voit beaucoup plus souvent que d'autres, et c'est normal ; mais l'intérêt est de pouvoir aller chercher ce que disent les autres en bien ou pas bien, à tel ou tel endroit. Là, la discussion a été ouverte pour voir comment mettre en forme tout ça et quelle organisation proposer autour de ça. On réfléchit donc à faire une proposition pour le prochain conseil municipal d'avril ?

Madame Audrey FOULQUIER : j'ai trois questions diverses, si je peux me permettre. La première concerne l'arrêté que vous avez posé sur les quatre véhicules tournant sur le circuit, est-ce que cela s'applique également pour l'éco race ou est-ce uniquement pour les moteurs thermiques ?

Monsieur le maire : uniquement pour les moteurs thermiques. Ce n'est pas nous qui empêchons l'éco race, c'est l'arrêté d'homologation qui empêche de tourner 24h/24.

Madame Audrey FOULQUIER : c'est uniquement, on est bien d'accord, pour les moteurs thermiques ?

Monsieur le maire : oui.

Madame Audrey FOULQUIER : deuxième question, après avoir lu l'article très bien fait dans la Dépêche du Midi, vous annoncez 1 million d'euros d'investissement pour le Quartz, alors que nous avons voté en conseil municipal 500 000 et quelques, et avec la délibération aujourd'hui 30 000 de plus. Peut-on comprendre la différence ?

Madame Aurelle JEGO : mais il n'y a pas 30 000 € de plus ?

Madame Audrey FOULQUIER : Dans le budget que l'on a voté aujourd'hui dans la demande d'aide pour la préfecture, le budget est de 30 000 € de plus.

Madame Aurelle JEGO : Le budget est exactement le même, c'est juste la part d'autofinancement de la commune qui est un peu plus élevée.

Monsieur le maire : le montant des travaux paru dans la Dépêche, je l'ai vu comme vous, ils se sont trompés.

Madame Audrey FOULQUIER : c'est une erreur de la Dépêche ?

Monsieur le maire : oui.

Madame Audrey FOULQUIER : dernière chose, dans ce même article, vous annoncez que nous sommes bien placés dans les villages où il fait bon vivre, que nous sommes les meilleurs sur le Tarn, et j'en suis très heureuse ; par contre, vous annoncez qu'il y a des critères, comme celui de l'économie, où vous n'y êtes pas pour grand-chose - ça je vous le confirme -, je vous demande juste de savoir, sur les projets économiques, ce que vous avez de prévu. Notamment ce dont nous avons parlé en commission sur la rénovation des parkings ; c'est quelque chose qui devait être mis en place, et au moins en discuter en commission, chose que nous n'avons pas faite ; j'ai bien compris que des pots de fleurs allaient être installés ; mais hormis ces pots de fleurs, qu'avez-vous prévu sur la partie rénovation parkings, et de la Baute notamment parce qu'il y a les Taillades également, sur la partie économique.

Monsieur le maire : première chose, ce n'est pas nous qui avons annoncé notre classement, et je crois avoir fait preuve, et dans l'interview du journaliste et dans le post que j'ai rajouté sur Facebook, de toute l'humilité et la modestie qu'il faut avoir par rapport à ces classements-là. S'il y a un des points sur lequel on intervient, c'est sur l'aspect économique, et ça, cela contribue largement à notre classement, largement, parce c'est lié aux implantations qu'on a fait venir. Donc je veux bien que vous soyez ignorante de ce que l'on a pu faire pour les différentes implantations ici, mais sachez que c'est loin d'être anecdotique, et qu'on continue toujours d'ailleurs pour des terrains dont je crois que familialement vous êtes au courant. Là, pour le coup, l'action que l'on mène est dense sur justement la capacité à pouvoir créer de l'économie sur le territoire ; et que l'économie sur le territoire, ça ne se résume pas aux parkings – on voit bien qu'il y a une espèce d'obsession permanente pour les parkings - on y travaille, on est sur le coup pour en récupérer d'autres ; on n'a pas lâché ce côté-là et on continue toujours. Et pour savoir ce que l'on a fait, qui est certainement le plus spectaculaire dans le domaine économique, c'est de mettre en place une taxe sur les friches commerciales ; ceci a eu un impact loin d'être négligeable parce que cela réduit considérablement ce que l'on appelle la vacance commerciale. Et aujourd'hui, je vois qu'alors que sur l'agglomération, il est en train de se faire un diagnostic de l'offre commerciale, et que parmi les choses qui sont repérées, au niveau local, c'est justement ce qui a été fait sur la commune du Séquestre, et qui est plutôt modèle et reproductible sur l'ensemble de l'agglomération. Et enfin, pour boucler ce que l'on est en train de faire et qui contribue au bon classement de la commune, et pas que, ce sont les actions que l'on mène et que je mène plus particulièrement à l'intérieur de l'agglomération : d'une part, c'est de mettre en place une coopérative de commerçants pour lesquels les travaux sont bien avancés au niveau de l'agglomération, et de mettre en place une société de capital risque pour favoriser la transmission d'entreprises. Alors cela se décline beaucoup sur la commune ces choses-là, c'est très clair, et donc cela contribue largement à ce bon classement. Mais une fois que j'ai dit ça, parce

que vous pointiez l'aspect économique comme si on regardait et comme si l'on n'y faisait rien, mais on continue à investir, l'embellissement en fait partie, et on continuera à faire des actions pour embellir l'espace commercial, les espaces économiques, à les entretenir. Dans les choses vues dernièrement - je ne me souviens plus à quelle commission c'était - il s'agissait de voir la problématique de l'achat des poubelles, que l'on doit faire en quantité industrielle pour pouvoir en mettre un peu partout, par rapport aux commerces qui gèrent très mal leur propreté - j'ai dû intervenir comme un gendarme auprès des sociétés qui ne font strictement rien pour nettoyer leur propre partie – pour faire en sorte que dans l'espace public il y ait zéro zone libre.

Madame Audrey FOULQUIER : pour avoir une dernière information, combien de friches commerciales avez-vous recensées, ou du moins, combien de personnes ont payé la taxe sur les friches commerciales ?

Monsieur le maire : je ne connais pas le nombre, on pourra vous le communiquer. Ce n'est pas nous qui le faisons. Nous, nous avons pris la délibération qui l'induit auprès des services fiscaux, et ce sont les services fiscaux qui ont ces informations-là ; et suivant les années, la règle veut que le local soit vide pendant deux ans, et c'est au bout de deux années de local vide que la taxation se met en place.

Madame Audrey FOULQUIER : j'aimerais juste connaître le nombre de friches.

Monsieur le maire : on pourra le regarder.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : au dernier conseil municipal, on m'a posé la question sur le Quartz, ce qu'il était prévu pour le chauffage. Je me suis rapproché de l'architecte. L'étude du bâtiment a été faite par NEOTIM, un bureau d'étude d'Albi, qui sort de l'Ecole des Mines. Préconisations : changement du chauffage, puisqu'il y avait un chauffage air pulsé avec une résistance terrible, par des PAC ; on change toutes les anciennes climatisations, puisqu'elles étaient avec du gaz R22, interdit depuis 2015 ; donc on rajeunit le parc, et sur l'étude, il est annoncé 30% d'économie d'énergie.

Pour finir et compléter, puisque cela fait quelques temps que je suis là, je pense quand même que même sur l'aspect économique, on a pesé ; on a pesé sur l'ensemble de nos mandats depuis 2001. Monsieur le maire ne veut pas le dire, mais je rappelle que si Décathlon est là, ce n'est pas par hasard ; et concernant les implantations, on les a travaillées justement pour avoir cette locomotive-là. Quand Leclerc est parti, on ne savait pas où on en était, et ce qu'il y aurait. Concernant les parkings, c'est du domaine privé ; tant qu'ils ne nous appartiendront pas, nous n'aurons pas la main.

Madame Audrey FOULQUIER : une solution avait été annoncée, qui devait être mise en délibération sur le conseil municipal de septembre 2020, mais qui n'a jamais été mise en délibération. Une solution avait été donnée en commission économique, par rapport à ça. C'était la proposition qu'avait faite monsieur Demni, et je ne comprends pas pourquoi on n'est pas parti là-dessus, c'était de le donner en utilité publique.

Monsieur le maire : sachez que la procédure est en cours.

Madame Audrey FOULQUIER : ou alors j'ai très mal entendu en commission, mais il me semble bien qu'il était annoncé que cela serait mis en délibération au vote de septembre 2020.

Monsieur le maire : ce n'est pas en délibération, en fait, c'est mis en œuvre et c'est parti, mais cela ne commence pas par une délibération. Il y a deux choses : il y a le mot délibération qui correspond à un acte spécifique qui se passe en conseil, et ensuite il y a l'action qui consiste à récupérer les parkings. Donc ce qui a été démarré, conformément à ce que vous a dit Jean-Pierre Demni, c'est une opération pour faire en sorte de récupérer les parkings. Donc nous avons réécrit à absolument tout le monde, et on reçoit des réponses en ce moment, ces jours-ci, suite à cette demande-là où on demande aux gens de participer pour les travaux de parkings ; je crois qu'il y en a une personne qui nous a répondu qu'elle était prête à participer (une sur les 8 ou 9 qui restent) ; une autre nous a dit avoir cédé les parkings. La chose est en cours. Et une fois qu'on sera arrivé à la fin de cette étape et des négociations de gré à gré, on verra si on passe en DUP ou pas. Mais cette chose-là est mise en place.

Vous voulez parler autour de l'économie sur la commune, pardon de personnaliser la chose mais, si je n'avais pas été là, il n'y aurait pas Décathlon ; je suis allé à Paris le chercher. Si la Jardinerie Tarnaise est là, ne cherchez pas, s'il n'y a pas l'action de la mairie, ce n'est pas là. C'est vrai pour Buffalo Grill, c'est vrai pour le centre de radiologie, c'est vrai pour l'extension d'Intermarché. C'est vrai même pour l'implantation de Doumerg. Donc si vous voulez, la manière dont on a pesé, pardon pour cette immodestie mais la façon dont j'ai pesé personnellement pour que toutes ces choses aient lieu, c'est loin d'être négligeable. Je veux bien que vous en fassiez un procès, un débat public etc. mais...

Madame Audrey FOULQUIER : je constate juste l'état de la Baute ; vous voulez faire venir des sociologues mais....

Monsieur le maire : soit vous vous limitez à vous plaindre et cetera de cet endroit-là qui est un espace privé que les gens ne veulent pas entretenir ; parce qu'à la base c'est ça, on est obligé de pallier la volonté privée de ne pas entretenir ces parkings.

Madame Audrey FOULQUIER : vous allez me dire que la voirie ce n'est pas vous c'est l'agglomération ;

Monsieur le maire : non ce n'est pas l'agglomération ;

Madame Audrey FOULQUIER : avez-vous vu l'état de la route de l'avenue des Marranes ? En plus, elle part vers des médecins. Je ne sais pas, mais il y a des choses qui devraient quand même sauter aux yeux. Pareil, vous êtes dans un espace commercial, lorsque vous voulez traverser d'une rue à l'autre, il n'y a aucun passage piéton. Depuis le temps que vous êtes sur la commune, avec toutes les analyses que vous avez faites, comment vous ne vous êtes pas aperçu que pour aller de Décathlon à l'intérieur de la Baute, il n'y a aucune possibilité pour traverser. Après, je peux vous faire un plan avec les passages piétons, où il faut les mettre ; si ce n'est que ça, ce n'est pas grave, on peut vous le faire. Mais ça c'est quelque chose dont il faut avoir conscience quand même. Pareil, du médecin à l'arrêt de bus en face, on ne peut pas traverser, il n'y a pas de passage piéton.

Monsieur le maire : mais pensez-vous une seconde que l'on ne s'en soit pas rendu compte ? Une seconde, franchement ?

Madame Audrey FOULQUIER : mais cela fait combien d'années ? Vous vous en rendez compte et vous ne faites rien ?

Monsieur le maire : on ne fait pas rien. En 2017, ou 2018, on a demandé un diagnostic sur les routes pour avoir un ordre de priorité ; aujourd'hui, on ne l'a toujours pas reçu. On a demandé les relevés pour les trottoirs, parce que les trottoirs aussi ce n'est pas terrible, vous croyez que l'on ne s'en est pas rendu compte ? J'ai reçu dans la semaine la personne des services qui me demandait si l'on était prêt à financer les relevés topographiques. Donc ils nous font bien comprendre, c'est compliqué, qu'on est dans le domaine administratif, et qu'il y a ces strates. Je vous promets que je me suis rendu compte que la rue des Marranes ne va pas ; je vous promets que je me suis rendu compte que l'avenue Saint Exupéry ne va pas. On est tous bien conscients de ça, on a tous fait ces demandes-là ; on a demandé ces chiffrages-là. Le tour de place pour les personnes à mobilité réduite, ça ne va pas non plus. On est dupe de rien. Mais en même temps, il faut bien vous rendre compte que les gens ne sont pas "le doigt sur la couture du pantalon", loin s'en faut. Aujourd'hui, l'Agglo a sorti le schéma des routes prioritaires la semaine dernière ; nous avons découvert le schéma des routes prioritaires mercredi. Et là, on n'est pas dans le détail de ces routes-là, mais de savoir quelles sont les routes principales, secondaires et de dessertes locales. Il va servir de trame à l'Agglo pour savoir dans quel ordre elle va prioriser les travaux. Donc je vous promets que le cabinet qui est missionné pour faire l'inventaire de toutes les routes - on appelle cela un livre blanc - devrait commencer par le Séquestre tellement cela fait longtemps qu'on l'a demandé et tellement on n'est pas content de l'état de nos routes. Mais je vous promets que nos routes, ce n'est rien par rapport à ce qui se passe sur Albi. Et vous verriez le niveau de revendications sur la ville, c'est encore un autre niveau. Donc c'est très compliqué pour toutes les communes. Mais je vous promets qu'on est sur le chantier ; ce n'est pas que l'on ne s'en soit pas rendu compte.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : le livre blanc est une aide à la décision ; effectivement il s'agit de faire un diagnostic de toutes nos voiries, et les techniciens nous orientent pour investir, pour prioriser toutes les voiries ; parce que cela peut être un aspect visuel mais pas structurel, et les techniciens nous diront s'il s'agit du visuel ou du structurel. Nous l'avons demandé au Séquestre, mais ils sont en train de le faire sur toute l'agglo ; ils vont répertorier, et on attend ce point pour nous aider en termes de décision.

Monsieur le maire : je vais retourner la question dans l'autre sens, imaginez pour quelle raison nous pourrions avoir envie de ne pas faire les travaux ?

Madame Audrey FOULQUIER : je ne sais pas

Monsieur le maire : posez-vous la question.

Madame Audrey FOULQUIER : vous attendez le livre blanc avant de dire on investit sur tel ou tel trottoir ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : non, on fait des investissements tous les ans. On vient de finir Saint-Exupéry. On a 130 000,00 € pratiquement tous les ans qui vont à la voirie.

Monsieur le maire : tout à l'heure lorsque nous parlions de l'Agenda 2030, j'ai pris à un moment donné comme exemple la difficulté de comprendre ce qu'est une intercommunalité. Et cette discussion est typiquement liée à ça. Jusqu'à cette année, l'agglomération avait vocation à investir pour à peu près 17 à 18 millions d'euros par an. On a décidé de passer ce montant à 25 millions. Et donc parmi les questions qui nous sont posées, on aura cette discussion lors du prochain conseil municipal : est-ce qu'il faut que l'on fasse des emprunts, est-ce qu'il faut que l'on s'endette pour faire plus de travaux ? C'est ce qu'a décidé l'agglo

pour passer le seuil d'investissement de l'agglo de 17 à 25 millions d'euros pour faire des travaux ; et avec comme sujet principal de savoir sur quoi on met ce surplus de travaux. Donc il s'agit de dire, on les met à destination des communes, certainement à hauteur de 10% pour des choses qui sont hors compétences d'agglo, ce qui va peut-être nous permettre de récupérer, sans être miraculeux, 200 000,00 € sur les 4 ans restants ; et le reste, pour intervenir sur des travaux de compétence de l'agglo, par exemple la voirie. Mais par contre, par rapport au nombre de kilomètres sur l'agglo, quel est le critère objectif qui va déterminer quel premier kilomètre doit être fait avant tel autre ? Le fait d'avoir un outil technique d'aide à la décision, par rapport au trafic, à l'état de dégradation etc., permet de prioriser les travaux. Nous revendiquons depuis maintenant 4 ans un outil d'aide à la décision pour déterminer ce que nous voulons mettre en avant dans la commune, mais avec une décision qui va devenir, à partir de l'année prochaine, de moins en moins communale. C'est quelque chose de compliqué, pour le commun des mortels c'est juste insupportable, mais c'est le mode vers lequel on tend. Voilà pour répondre à votre question, mais on a bien vu qu'elles étaient les routes en mauvais état ou pas.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : est-ce que vous avez une idée de ce que cela a coûté pour l'avenue Pendariès ? 700 mètres de voies qu'on a mis en profil urbain. Et on l'a fait sans emprunt. 1,2 million.

Madame Audrey FOULQUIER : la question n'est pas là mais, on a parlé tout à l'heure de l'Agenda 2030, c'est de savoir quelles sont les priorités pour la commune. Et pour ma part, je trouve que les priorités que vous mettez en avant ne sont peut-être pas celles de tout le monde...

Monsieur Jean-Charles BALARDY : pas celles que vous auriez choisies...

Madame Audrey FOULQUIER : Quand vous dites qu'il faut faire appel à des sociologues qui vont écouter ce dont les gens ont besoin, vous le dites bien assez que vous connaissez tous les habitants de la commune et que vous les avez écoutés ; donc lorsqu'on écoute les gens, on connaît les priorités, on connaît les besoins des habitants. Lorsque vous allez voir les gens, vous savez très bien qu'une des priorités pour eux, c'est de pouvoir sortir, se promener sur les trottoirs sans risquer quelques blessures, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Vous annonciez également la fin des pistes cyclables et notamment à côté de la partie Bondancie, en décembre 2021. On est en février 2022, et ce n'est pas encore commencé. Certes, il a eu des piquets plantés dessus, de l'acquisition a été faite ; mais on ne peut pas annoncer la fin de cette voie en décembre 2021... certes le covid est passé... mais...

Monsieur le maire : mais ce n'est même pas ça ; le fait est qu'au moment de l'acheter, l'agglo n'a pas été disponible. Parce que ce n'est pas nous qui le ferons.

Madame Audrey FOULQUIER : mais on est bien d'accord que vous l'aviez annoncé noir sur blanc.

Monsieur le maire : oui, mais que voulez-vous que je vous dise d'une administration qui n'est pas la mienne, qui me garantit qu'elle va le faire, avec un service qui va oublier de le faire, ce qui nous a obligé à prendre la main alors que ce n'est pas notre compétence. Je vous promets que l'histoire de comprendre ce que les gens veulent, c'est très important. Oui cela fait longtemps que je suis maire, oui j'ai quelques idées de ce que les gens me disent, et oui je pense qu'il faille faire preuve d'humilité et de modestie et d'aller écouter autre chose

que ce que les gens disent tout le temps ; parce qu'il y a d'autres choses derrière : comment ils veulent que l'on soit urbanisé ou pas ; comment ils vont accepter le nouveau projet commercial ou pas, ça c'est une réelle question, et je n'ai pas la réponse. On a parlé du projet commercial qui doit se faire autour d'Hyperfrais, cela a été évoqué dans les commissions, et je n'ai pas de réponse, je ne sais pas ce qu'en pense la population, et c'est un vrai sujet ; et je vous promets que cela va être un sujet dans l'eau, et compliqué. Vous avez peut-être une idée bien arrêtée de ce que les gens pensent de ça ; moi, je pense que cela n'existe pas. La manière dont on veut faire un Séquestre encore plus cyclable, je pense franchement que tout le monde est au courant, vu comme on pousse dans ce sens depuis de nombreuses années. Mais, il faut bien que vous ayez à l'esprit que, si vous aviez eu ma place ici, vous n'auriez pas plus avancé d'un millimètre linéaire une voirie de plus, ça c'est clair ; parce que la décision ne se passe pas ici. Ça, c'est compliqué. Cela fait partie des choses de l'Agenda 2030, je pense que les habitants ne le comprennent pas, et même, plus que ça, souvent dans les réunions d'agglo - madame Bru en est témoin, je me plains de ça - les gens n'acceptent pas que la mairie n'ait pas la main. Je le vois très souvent, ils nous reprochent à nous maire, pas qu'ici, partout, pourquoi on ne fait pas certaines choses. Ils ne comprennent pas pourquoi on ne le fait pas, alors que cela ne dépend pas de nous. Sur les transports en commun c'est pareil, ils pensent que les manières de traiter les transports en commun ne correspondent pratiquement à aucune commune rurale ; et même à l'intérieur d'Albi il y a des difficultés. C'est pour dire que nous sommes dans un mille feuilles compliqué. Après avoir expliqué ce que sont les politiques communales et les endroits où l'on a le champ d'investigation, ce n'est pas un exercice superflu ; je crois, je peux me tromper.

Madame Audrey FOULQUIER : le reproche que l'on peut quand même vous faire, est d'annoncer des délais que vous savez impossible de tenir.

Monsieur le maire : je vous dis que le premier qui en ait été fâché c'est moi, franchement, c'est énervant.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : par contre je pense qu'on a essayé d'investir bien. Quand on y va, on le fait plutôt bien. Il est vrai que cela coûte plus cher, on est toujours en haut du panier dans les travaux ; mais quand on le fait, on le fait bien, et on n'y revient pas.

Monsieur le maire : je ne sais pas si vous avez accès aux documents de l'agglo, mais regardez comment est placée la commune à l'intérieur de l'agglo. Je ne tire pas gloire de quoi que ce soit, mais chaque fois, on est tout le temps dans le haut du panier sur la qualité de ce qu'on produit, ou juste derrière Albi. Je vous promets qu'on essaye de s'y tenir ; mais que depuis le passage de la loi NOTRe, qui a changé complètement ce qui se passe dans la collectivité, le département n'a plus du tout le même métier ; ça, les gens ne l'ont pas vu, mais cela change quand même énormément ; les communes et les intercommunalités n'ont plus du tout le même champ d'investigations. Concernant la loi NOTRe, si l'on faisait une enquête pour savoir qui sait qu'elle existe, vous n'auriez pas beaucoup de réponses. Et ce que cela induit pour des cercles de décisions comme les nôtres, c'est que l'on ne voit pas passer ces délibérations ; les délibérations sur les routes, il n'y en a aucune ; ce n'est pas pour rien mais parce que cela ne se passe plus ici. Le sujet que nous menons à l'intérieur de l'agglo, c'est un vrai combat. Que fait-on de ces 8 millions d'euros supplémentaires que l'on va mettre ? Ce ne sont pas des discussions simples. Ce n'est pas qu'il y ait un affrontement politique, c'est de savoir dans quel ordre on traite cela tellement le besoin est grand. On fait des routes, on construit un centre nautique supplémentaire parce que l'on n'arrive pas à répondre à la demande. Le coût du centre nautique s'élève à 14 millions d'euros tel qu'il doit

être refait. Donc je ne vous dis pas tout ce que l'on peut faire comme routes ou pas. On n'abandonne pas la passerelle, mais cela veut dire que l'on met 12 millions quand même. Pour le coup, la passerelle est quelque chose qui ne vous concerne pas beaucoup en tant que commune, mais, cela impacte énormément notre budget route, il faut bien l'avoir présent à l'esprit. Et ce sont des décisions qui ont été prises bien avant. Il est vrai que c'est un sujet complexe. Ce qui me met le premier en colère, c'est lorsque je donne un délai pour les travaux, parce que tout le monde s'est engagé, et qu'à la fin ce n'est pas fait. Mais après, une fois les travaux faits, tout le monde a oublié. C'est bon on a fait le tour ? Pas d'autres questions ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : un petit mot sur le recensement. Il a bien démarré, il avance. On est à 70%. C'est difficile, les recenseurs ont du mal à entrer chez les gens.

Monsieur le maire : c'est le covid qui est responsable ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : d'après eux pas tant que ça. Les gens sont casaniers, ils n'ouvrent pas.

Monsieur le maire : pourtant, quand je vois les quatre agents recenseurs sélectionnés par rapport à ceux d'il y a six ans...

Monsieur Jean-Charles BALARDY : oui ce sont des jeunes retraités, donc ils ont du temps. Mais le contact avec la population est difficile. Il reste 30% à toucher, ce sont les derniers les plus difficiles.

Monsieur le maire : sur internet, je trouve ça compliqué pour les personnes âgées.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : le recensement papier se fait encore. Il y a quand même entre 75 à 80% de réponses par internet.

Monsieur le maire : le recensement se termine quand ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : à la fin du mois.

Monsieur le maire : D'accord, bon courage alors.

Les débats étant clos, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h00.